



Communiqué

Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport du Castellet: une Enquête Publique moins anodine qu'elle ne le paraît!

Nous avons été informés par la mairie qu'*une enquête publique relative au projet de plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome du Castellet sera conduite du 10 mai au 10 juin 2016, selon l'arrêté inter-préfectoral du 14 avril 2016.*

Ce projet de PEB est destiné à maîtriser l'urbanisation autour de l'aérodrome en limitant les droits à construire dans les zones de bruit et en imposant une isolation acoustique renforcée pour les constructions autorisées dans ces zones (Document d'urbanisme opposable annexé au PLU). Vous pourrez consigner vos observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à l'Hôtel de ville du Beausset les :

- jeudi 12 mai de 9h à 12h*
- mercredi 25 mai de 14h à 17h*
- jeudi 2 juin de 9h à 12h.*

Pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra en prendre connaissance à la mairie du Beausset aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, ou à la mairie annexe du Plan du Castellet, siège de l'enquête, ou encore par mail à mairie.plan@ville-le.castellet.fr.

Ce Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport du Castellet remplacera le précédent PEB qui remonte à 1985. De ce fait, celui qui est en jeu aujourd'hui risque d'être valide jusqu'en 2050.

Au premier abord, il est simplement question de valider, ou pas, 4 zones entourant la piste de l'aéroport dans lesquelles des contraintes particulières affecteront les constructions à venir. La plus extérieures de ces zones, la zone D (dite de bruit faible), va presque jusqu'à la maison des quatre frères. L'ensemble des zones couvre un espace très peu construit. Chacun d'entre nous peut donc estimer ne pas être vraiment concerné par ce PEB et son enquête publique.

En y regardant de plus près, on s'aperçoit que valider ce PEB, c'est aussi valider les éléments de son rapport de présentation qui le justifie. Et là, c'est moins négligeable!

Au delà du PEB, l'évolution de l'aéroport du Castellet pose problème :

- Son trafic actuel est de l'ordre de 8500 mouvements annuels. D'après le rapport de présentation du PEB, il devrait passer à court terme à 13975, à 20960 à moyen terme et à 49020 à long terme (soit une moyenne de 134 mouvements par jour!). Le poids relatif des avions à turboréacteurs (y compris Boeing 737 et Airbus A 320) ne cesse d'augmenter,
- 8% des mouvements des avions turbo sont prévus entre 18h et 22h; 2% sont prévus de nuit, entre 22h et 6h.
- Rien ne dit à quelles activités est liée cette augmentation considérable du nombre de vols.
- Pour les avions venant du Nord et du Nord-Ouest (de tout le territoire national, à part Nice) la trajectoire d'approche ((AMVI 31) en vue d'un atterrissage dans le sens Sud-Nord (le plus fréquent, face au vent dominant) survole, à assez basse altitude, l'Est de notre commune et effectue, au dessus des quartiers Folies-Ginestés, un virage à 180°, pour revenir vers la piste en survolant le haut de la colline.

Nous subirons donc de plein fouet l'augmentation du trafic et celle de la taille des avions.

Ces éléments, fournis en accord avec le gestionnaire de l'aéroport, laissent penser que l'aéroport du Castellet est appelé à jouer le rôle d'aéroport complémentaire à ceux de Marseille-Provence, Nice et Hyères, en recevant, en particulier, des vols de type low-cost et charters et des vols régionaux. En conséquence le recours à l'utilisation d'hélicoptères pour des liaisons courtes se généralisera.

De plus, nous avons découvert que suite au rapprochement opéré avec la Société Aéroport International du Castellet, Vinci Airports est le gestionnaire, depuis le 1er avril 2016, de l'aéroport du Castellet, pour une durée de 9 ans. Ce n'est certainement pas pour une gestion tranquille de type aéro-club !

Ajoutons que la possibilité de créer une gare sur le plateau du Castellet, sur la Ligne Nouvelle qui doit le longer, est régulièrement évoquée. Elle est parfaitement cohérente avec ce qui précède. Il sera alors possible de rejoindre très rapidement Marseille (en 15') ou Toulon (en 10') par le rail.

Cette gare est demandée par les Chambres de Commerces et d'Industrie du Var et Toulon Provence Méditerranée (réunion du CoTer du 15 avril 2014 en préfecture).

En conséquence, nous incitons tous les habitants du Beausset, et plus largement, de Sud-Sainte-Baume à aller consulter le dossier en mairie et à exprimer leur appréciation dans le cadre de l'enquête publique.

Le rapport de présentation du PEB est visible sur

http://www.cuges-les-pins.fr/cuges/custom/module/cms/content/file/Vie_municipale/Dossier_de_consultation/peb-novembre-2015.pdf